

Sommaire

INTRODUCTION.....	5
PARTIE 1 : LE CONTEXTE	6
1. LE SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION D'ORLEANS.....	6
2. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES BIBLIOTHEQUES A BOURGES	6
2.1. <i>L'Institut universitaire de technologie (IUT)</i>	6
2.1.1 Le département Gestion des entreprises et administrations (GEA).....	7
2.1.2 Le département Génie civil (GC).....	7
2.1.3 Le département Génie mécanique et productique (GMP).....	7
2.1.4 Le département Mesures physiques (MP)	7
2.1.5 Le département Organisation et génie de la production (OGP)	8
2.2. <i>L'UFR – Faculté des Sciences</i>	8
2.3. <i>Les laboratoires de recherche</i>	8
2.3.1 Analyse spectroscopique et énergétique des plasmas (L.A.S.E.P.).....	8
2.3.2 Énergétique, explosions et structures (L.E.E.S.)	8
2.3.3 Vision et robotique (L.V.R.).....	9
2.3.4 Le Pôle capteur automatisme	9
2.4. <i>L'UFR – Faculté de Droit ou Centre universitaire d'études juridiques (CUEJ)</i>	9
2.5. <i>Les grandes écoles</i>	10
2.5.1 L'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges.....	10
2.5.2 L'Institut supérieur des études comptables et financières.....	10
2.5.3 Le Conservatoire national d'arts et métiers.....	10
2.6. <i>Les bibliothèques de la ville</i>	10
2.6.1 Le réseau municipal	10
2.6.2 La bibliothèque André Alciat	10
2.6.3 La charte des bibliothèques berruyères	11
PARTIE 2 : LE PROJET DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE BOURGES.....	12

1.	L’HISTORIQUE DU PROJET.....	12
2.	LES BIBLIOTHEQUES CONCERNEES PAR LE PROJET	13
3.	LE NOUVEAU BATIMENT	14
PARTIE 3 : EXEMPLES EXTERIEURS		16
1.	L’UNIVERSITE DU MAINE.....	16
1.1.	<i>Le service commun de documentation.....</i>	<i>16</i>
1.2.	<i>L’intégration des bibliothèques d’IUT.....</i>	<i>16</i>
1.3.	<i>Les réactions suite à l’intégration</i>	<i>17</i>
1.4.	<i>Les perspectives.....</i>	<i>17</i>
2.	LA CREATION D’UNE BIBLIOTHEQUE D’UFR SCIENCES SOCIALES A L’UNIVERSITE DE RENNES II – HAUTE BRETAGNE.....	18
PARTIE 4 : ORGANISATION DE L’ANTENNE BERRUYERE.....		20
1.	LE BUDGET ET LE PERSONNEL.....	20
1.1.	<i>Budget d’acquisition.....</i>	<i>20</i>
1.2.	<i>Budget de fonctionnement.....</i>	<i>20</i>
1.3.	<i>Le personnel.....</i>	<i>21</i>
2.	LE TRAVAIL SUR LES COLLECTIONS.....	22
2.1.	<i>Le catalogage</i>	<i>22</i>
2.2.	<i>La recotation</i>	<i>23</i>
2.3.	<i>L’équipement des ouvrages et la préparation du déménagement.....</i>	<i>23</i>
2.4.	<i>Planning.....</i>	<i>24</i>
3.	LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE	25
3.1.	<i>Les ouvrages.....</i>	<i>25</i>
3.2.	<i>Les périodiques</i>	<i>25</i>
3.3.	<i>Les périodiques électroniques et les bases de données.....</i>	<i>25</i>
4.	LES SERVICES OFFERTS	26
4.1.	<i>Pour les étudiants.....</i>	<i>26</i>
4.1.1	<i>Les formations.....</i>	<i>26</i>
4.1.2	<i>Le Prêt Entre Bibliothèques (PEB)</i>	<i>26</i>
4.2.	<i>Pour les chercheurs.....</i>	<i>26</i>
PARTIE 5 : BILAN.....		27

CONCLUSION.....	28
BIBLIOGRAPHIE	29
TABLE DES ABREVIATIONS UTILISEES.....	31
TABLE DES ANNEXES	32

Introduction

L'Université d'Orléans comprend un site principal et quatre sites délocalisés : Bourges, Chartres, Châteauroux et Issoudun. Le site de Bourges est le second en importance avec plus de 3 500 étudiants (toutes filières et classes confondues).

La ville de Bourges est préfecture du Cher, capitale du Berry et troisième ville de la région Centre derrière Orléans et Tours avec 72 500 habitants (93 000 pour l'agglomération). Elle a été durement touchée dans les années 80 par les restructurations des industries d'armement qui ont supprimé 5 000 emplois. En réaction aux difficultés économiques, la ville a développé sa compétence dans la gestion des risques notamment avec la création de l'École nationale supérieure d'ingénieurs (1997). L'essor universitaire a été très important dans les années 90 avec l'implantation des antennes des UFR – Facultés des Sciences et de Droit, et la création du centre de formation de la Chambre de commerce et d'industrie.

L'accroissement régulier du nombre d'étudiants berruyers depuis 1996 permet à certains élus de demander la création d'un véritable pôle universitaire à Bourges (qui fut ville universitaire au XV^{ème} siècle). Dans cette perspective, l'implantation d'une bibliothèque universitaire, inscrite au contrat de plan 1994-1999, est un signal politique fort.

Cette bibliothèque desservira 2 composantes de l'université : l'Institut Universitaire de Technologie et l'antenne de l'UFR - faculté des Sciences. Il s'agit donc de gérer le processus d'intégration et d'installation dans les nouveaux locaux des deux bibliothèques existantes.

Partie 1 : Le contexte

1. Le Service commun de documentation d'Orléans

Les statuts du SCD de l'Université d'Orléans ont été votés le 21 mars 1986, ils furent modifiés le 4 décembre 1992 et le 8 mars 1996. Cependant on peut considérer que la structuration réelle du SCD s'est effectuée en 1994 avec la mise en place d'un SIGB et d'un réseau de cédéroms. Il regroupe :

- les trois sections de la bibliothèque universitaire du campus d'Orléans : Lettres – Sciences humaines, Sciences et Droit – Économie – Gestion,
- les bibliothèques associées des IUT d'Orléans, de Bourges, de Chartres et de Châteauroux – Issoudun,
- les centres de documentation associés des UFR de Lettres et de Sport, de l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM),
- les bibliothèques associées de l'antenne de la faculté des Sciences et du Centre universitaire d'études juridiques de Bourges, de l'École de droit de Chartres, du Centre d'études supérieures de l'université d'Orléans à Châteauroux (CESU).

2. L'enseignement supérieur et les bibliothèques à Bourges

Durant l'année universitaire 2001-2002, 1 566 étudiants suivaient des études supérieures à Bourges (IUT, UFR Sciences et Droit, IUFM, ENSSIB)

2.1. L'Institut universitaire de technologie (IUT)

Il a été créé en 1967. Il est jumelé avec la Fachhochschule d'Augsburg (Allemagne). 750 étudiants se répartissent dans les cinq départements qui le composent (il manque les effectifs des deux licences professionnelles qui ouvrent cette année).

2.1.1 Le département Gestion des entreprises et administrations (GEA)

C'est le département qui compte le plus d'étudiants, avec 319 inscrits pour l'année 2002.

Il forme des étudiants au niveau Bac +2 dans trois spécialisations : Finances et comptabilité, Petites et moyennes organisations, Ressources humaines. Les deux dernières spécialisations peuvent également se préparer en année spéciale après un Bac +2.

Ce département propose également deux licences professionnelles :

- Gestion et Pilotage de Projets, quelles que soient l'organisation et l'environnement
- Gestion de la Protection Sociale, en partenariat avec les organismes sociaux locaux (Caf, CPAM, URSSAF, MSA, CCAS, UNEDIC, Mutualité Française...).

2.1.2 Le département Génie civil (GC)

C'est le deuxième département en nombre d'étudiants (129). Il prépare au DUT Génie civil avec deux options : Bâtiment ou Travaux Publics et Aménagement.

A partir de la rentrée universitaire 2002, le département proposera une licence professionnelle « Risques, constructions et environnement ».

2.1.3 Le département Génie mécanique et productique (GMP)

Il prépare 113 étudiants au DUT Génie mécanique et productique avec une orientation autour des motocycles.

Il délivre également avec le Service commun de formation continue une licence professionnelle Mécanique Génie industriel et Développement technologique en alternance pour les personnes désirant devenir responsable technique ou de projets industriels dans une entreprise à vocation mécanique.

2.1.4 Le département Mesures physiques (MP)

Il délivre le DUT Mesures physiques avec deux options : Matériaux et contrôles physico-chimiques ou Techniques instrumentales. Il compte 83 étudiants.

2.1.5 Le département Organisation et génie de la production (OGP)

Il prépare au DUT Logistique industrielle en privilégiant l'insertion professionnelle dans tous les secteurs d'activités. C'est le plus petit département avec 71 inscrits.

2.2. L'UFR – Faculté des Sciences

Elle a été créée en septembre 1990. C'est une antenne de l'UFR – faculté des sciences d'Orléans. L'UFR Sciences de Bourges propose aux étudiants inscrits pour l'année universitaire 2002-2003 :

- deux formations de niveau DEUG : Mathématiques, Informatiques et applications aux Sciences (MIAS) et Sciences de la Matière (SM) pour 100 étudiants.
- deux licences suivies d'une maîtrise : Sciences de la production industrielle (SPI) et Technologie mécanique (TM), au cours de l'année de maîtrise les étudiants effectuent un stage de dix semaines en entreprise (avril, mai, juin). Les étudiants sont 42 en licence et 24 en maîtrise.
- un DESS en apprentissage : Ingénierie du retour d'expérience (IREX) qui compte déjà 13 postulants (les inscriptions débutent en octobre)
- la préparation au CAPET génie mécanique.

2.3. Les laboratoires de recherche

2.3.1 Analyse spectroscopique et énergétique des plasmas (L.A.S.E.P.)

Il dépend de la faculté des Sciences. Ses thèmes de recherche sont : la métrologie des hautes températures, les plasmas radiofréquences basse pression, les fluctuations dans les arcs électriques, les phénomènes physiques dans les arcs électriques, les études des décharges à pression atmosphériques, les modèles en physique atomique des plasmas.

2.3.2 Énergétique, explosions et structures (L.E.E.S.)

C'est un laboratoire de recherche de l'IUT. Ses thèmes de recherche s'illustrent dans les thématiques suivantes : énergétique (Matériaux énergétique et Combustion), explosion (Risque d'explosion et Détonation, déflagration,

initiation), structures (Dynamique des structures et propagations d'ondes, Dynamique des matériaux fragiles, Dynamique aléatoire, Interaction Fluide – structure)

2.3.3 Vision et robotique (L.V.R.)

Il a une double tutelle : l'Université d'Orléans et l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges (ENSIB), ses activités sont menées par les enseignants chercheurs des IUT de Bourges et de Châteauroux et par ceux de l'ENSIB. Ces thèmes de recherches sont : Robotiques et systèmes, Signal, image et vision, Commande, optimisation et estimation.

2.3.4 Le Pôle capteur automatisme

Le Pôle capteur est une structure mise en place par l'État et les collectivités territoriales pour les entreprises de la Région Centre dans le domaine des capteurs et de l'automatique. Il n'est pas intégré à l'Université. L'objectif du Pôle est de maintenir et d'accroître le potentiel industriel dans ces domaines par le développement d'une filière intégrée de recherche et de transfert de technologie. Il peut aider les entreprises en mettant à leur disposition les matériels dans le cadre de leurs projets. Il apporte également un soutien aux entreprises en recherchant la compétence dont elles ont besoin, soit en région Centre si elle existe, soit au niveau national. Une autre mission du Pôle capteur est d'aider les entreprises qui innovent par le montage de dossiers de demande de financements auprès des différents partenaires institutionnels.

2.4. L'UFR – Faculté de Droit ou Centre universitaire d'études juridiques (CUEJ)¹

C'est une antenne de l'UFR – Faculté de Droit d'Orléans. Elle se trouve dans le centre ville de Bourges, c'est-à-dire éloignée des sites de l'IUT et de l'antenne scientifique. Elle prépare au DEUG et à la licence de droit option européenne ainsi qu'au Diplôme préparatoire aux études comptables et financières. Elle partage ses locaux avec l'Institut Municipal d'Éducation Permanente (IMEP). Le CUEJ et l'IMEP disposent d'une bibliothèque commune : la bibliothèque André Alciat.

¹ Nom donné sur le site Internet

2.5. Les grandes écoles

2.5.1 L'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges

Elle est spécialisée dans la maîtrise des risques avec deux filières : Maîtrise des risques et Sciences et technologies de l'information (dite aussi « École de l'Internet »). Elle forme environ 250 ingénieurs.

2.5.2 L'Institut supérieur des études comptables et financières

Il prépare au Diplôme universitaire Gestion Audit Informatique et Organisation après un BTS ou un DUT GEA. Il est installé dans les locaux de l'IUT. Il offre également la formation au Diplôme d'Études Supérieures Financières et Comptables.

2.5.3 Le Conservatoire national d'arts et métiers

Il propose des formations diverses (Electrotechnique, Electronique, Mécanique industrielle, Informatique d'entreprise, Hygiène et sécurité du travail, Economie et gestion, Psychologie du travail, Instrumentation et mesures, Administration et gestion du personnel) sur le site de l'IUT.

2.6. Les bibliothèques de la ville

2.6.1 Le réseau municipal

C'est un réseau de quatre établissements : la médiathèque et les bibliothèques des Quatre Piliers, des Gibjons, du Val d'Auron avec un catalogue commun sous Horizon® accessible via Internet². A ces quatre bibliothèques s'ajoute la bibliothèque André Alciat du CUEJ et de l'IMEP (bibliothèque juridique commune). La bibliothèque des Quatre Piliers regroupe le fonds ancien de la ville de Bourges (100 000 manuscrits, incunables) et le fonds local.

2.6.2 La bibliothèque André Alciat

Cette bibliothèque a un double statut : universitaire et municipal. En effet elle dépend à la fois de l'UFR – Faculté de droit (le SCD reverse donc les droits d'inscription) et de la ville de Bourges qui fournit les locaux, attribue un budget d'acquisition, est responsable du personnel et pourvoit aux frais de

² Catalogue des bibliothèques de Bourges [en ligne]. Adresse URL : <http://www.mediathèque-bourges.fr>

fonctionnement. Le prêt est réservé aux étudiants de l'antenne de Droit et de l'IMEP ainsi qu'aux personnes inscrites au réseau des bibliothèques municipales qui peuvent emprunter les ouvrages de cette bibliothèque.

2.6.3 La charte des bibliothèques berruyères³

Cette charte commune concerne les bibliothèques du réseau municipal, celles de l'Université d'Orléans, l'ENSI, le Centre d'Enseignement Supérieur en ALternance, le Centre de Formation de Bourges, le Centre de Formation des Apprentis, l'École Nationale des Beaux-Arts, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers. Elle doit permettre à tout public la consultation sur place de la documentation dans les bibliothèques et l'accès au catalogue par support informatique via Internet.

³ Cf. Annexe 2-2

Partie 2 : Le projet de la bibliothèque universitaire de Bourges

1. L'historique du projet

M. MARCHE, ancien directeur de l'IUT et actuel directeur de l'ENSIB a été l'initiateur du projet. Ce dernier visait à regrouper les bibliothèques de l'IUT et de l'antenne de l'UFR Sciences mais aussi les fonds des départements de l'IUT. La construction de la bibliothèque était initialement inscrite à l'article 28 du contrat de plan État – Région 1994-1999 (XI^{ème} plan d'aménagement du territoire) dans le prolongement du schéma régional « U2000 ». Les opérations qui n'étaient pas encore réalisées en 1999 ont été redéfinies dans l'avenant n° 8 au Contrat de plan signé le 4 mai 1999. Le programme technique de construction mis au point par le Rectorat de l'Académie d'Orléans - Tours, l'Université d'Orléans et l'antenne de Bourges a été approuvée par Madame FERRIER, recteur de l'Académie d'Orléans - Tours, le 6 décembre 1999. Le 27 juillet 2000, la maîtrise d'ouvrage a été confiée par délégation à la ville de Bourges. La première pierre a été posée le 8 juillet 2002 par M. RAFESTHAIN, Président du Conseil Régional, M. TOMASINI, Préfet du Cher, M. LEPELTIER, Sénateur – Maire de Bourges, M. BESSON, Président de l'Université d'Orléans.

Cependant, à ce jour, ni l'IUT ni l'UFR – Faculté des Sciences, et de ce fait, ni le conseil de la Documentation ni le Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans n'ont voté de décision d'intégration.

2. Les bibliothèques concernées par le projet⁴

Il s'agit du Centre de Documentation de l'IUT et de la bibliothèque de l'antenne de l'UFR Sciences. Toutes deux ont été créés en même temps que leur composante et sont situées à l'intérieur de leur bâtiment principal.

Tableau 1 : Les bibliothèques de composantes en 2001

	La bibliothèque de l'IUT	La bibliothèque de l'UFR Sciences
1 Date de création		
	1968	1990
2- Locaux		
Surface hors œuvre	232 m ² (0,29 m ² / étudiant)	150 m ²
Places de lecture	79	40
3- Postes informatiques		
Professionnel	3	1
Publics	7	1
4- Personnel (en équivalent temps plein annuel)		
Professionnel	0	0
Non professionnel	1,8 : 1 SASU (80 %), 1 agent technique + 1 BAS (50 % jusqu'en septembre, 100 % après)	1,5 : 1 SASU, 1 CES
5- Catalogue informatisé		
	Logiciel GIBI	Fichier sous Works
6- Collections		
Total mètres linéaires	< 150 (ouvrages) + 130 (périodiques)	116
Nombre de volumes	8300	2792
Nombres de périodiques ⁵	112	9
7- Acquisitions dans l'année 2001		
Nombre de livres	658	52
Nombre d'abonnements	3	9
8- Dépenses d'acquisition en 2001		
	111 612 F (Orléans) 11 000 F (Documentation pédagogique IUT) 110 000 F (Départements IUT)	34 220 F
9- Ouverture hebdomadaire		
	47 H 15	40 H

A ces deux bibliothèques associées du SCD, s'ajouteront les ouvrages (500) de l'Institut Supérieur des Études Comptables et Financières actuellement entreposés dans deux armoires de la bibliothèque de l'IUT. Ces ouvrages qui ne sont actuellement accessibles qu'aux étudiants et enseignants de l'ISECF seront intégrés dans les collections de la BU mais ne seront prêtés à domicile qu'aux

⁴ Données issues de l'ESGBU 2001

⁵ Les personnes en poste n'ont pas tenu compte de la différence entre titres morts et titres vivants

étudiants et enseignants de l'ISECF. Une convention sera signée avec cet organisme afin de fixer les engagements de chaque partie à propos des acquisitions, de leur traitement, des règles de prêts...

3. Le nouveau bâtiment

Un premier dossier technique a été élaboré en 1999 par le Directeur du SCD. En août 2000, le Directeur de l'IUT avait jeté les bases d'un projet qui a été repris et développé par le SCD au cours de l'automne. Le bâtiment sera situé face au restaurant universitaire et aux résidences du CROUS sur le domaine de l'IUT et à 700 m de l'antenne de l'UFR Sciences. Il ne sera pas spécifiquement réservé à la bibliothèque dans un premier temps mais partagé avec le Service de Formation Continue. Ce dernier occupera des salles de cours et une salle multimédia à l'étage du bâtiment dont la surface utile totale est de 790 m². Ce nouveau bâtiment sera relié au réseau informatique des établissements supérieurs de la ville de Bourges.

Le bibliothécaire devra suivre l'avancée du chantier tout au long de l'année universitaire 2002-2003. Ceci implique la présence aux réunions de chantier et la participation à l'élaboration du cahier des charges pour le mobilier et le déménagement.

Tableau 2 : Le futur bâtiment

	Prévisions ⁶	Normes ⁷
1- Locaux		
Surface utile	600 m ² (0,64 m ² / étudiant)	1,5 m ² / étudiant
<i>Dont magasins</i>	20 m ²	
Places de lecture	75 (0,4 place pour 5 étudiants scientifiques) dont 7 pour l'espace recherche	1 pour 5 étudiants
2- Postes informatiques		
Professionnel	8	
Publics	13 (+15 dans la salle de formation du SEFCO)	
3- Personnel (en équivalent temps plein annuel)		
Professionnel	4	
Non professionnel		
4- Catalogue informatisé		
	Sunrise® d'Epixtech	
5- Collections		
Nombre de volumes prévus	15 000	
Nombre de périodiques	120	

⁶ Cf. Université d'Orléans. Service Immobilier et Technique. *Demande d'Expertise d'une construction à l'antenne de Bourges*

⁷ D'après Marie-Françoise BISBROUCK et Daniel RENOULT. *Construire une bibliothèque universitaire*

La demande d'expertise spécifiait qu'il faudrait envisager une deuxième tranche afin de rendre le bâtiment conforme aux recommandations du Ministère. Cependant aucune prévision n'a été réalisée et l'emplacement du bâtiment la rend très difficile à moins de créer de nouveaux étages (Cf. Plan de masse⁸). Le bâtiment ne sera donc pas aux normes sauf si le nombre d'étudiants venait à chuter, ce qui n'est pas souhaitable.

⁸ Annexe 1-3

Partie 3 : Exemples extérieurs

1. L'Université du Maine

Elle comprend un site principal (Le Mans) et un site délocalisé (Laval).

1.1. Le service commun de documentation

Il comprend :

- une bibliothèque universitaire composée de trois sections (Lettres, Droit et Sciences) dont les fonds ont intégré l'ancienne bibliothèque de l'IUP Charles Gide (AES),
- deux bibliothèques intégrées, celles des IUT du Mans et de Laval,
- des bibliothèques associées dont deux participaient au catalogue commun, la salle de travail de la faculté de droit et le centre de droit de Laval.

Le catalogue informatique a réuni dès le début les fonds des sections de la BU et de l'IUT du Mans.

1.2. L'intégration des bibliothèques d'IUT

Elle a été évoquée dès le 17 janvier 1997, au moment où il n'y avait qu'un seul IUT (Le Mans) avec des départements délocalisés à Laval. La demande émanait de l'IUT à la suite à des problèmes de manque de personnel. Les instances de l'IUT et de l'Université du Maine n'ont émis aucune réticence. La décision d'intégration a été votée le 8 avril 1997, par conséquent avant la création d'un IUT de plein exercice à Laval (au 1^{er} septembre 1997). L'IUT de Laval n'a donc pas fait le choix de l'intégration. Celle-ci est devenue effective au 1^{er} janvier 1998, de ce fait le SCD a pris en charge les personnels de ces bibliothèques intégrées. Un projet de convention devant fixer les engagements financiers et en terme de personnel de chaque partie suite à l'intégration avait été élaboré en 1997 mais n'a pas eu de suite. Pour le moment, Mme Bally, inspectrice générale des bibliothèques,

conseille de ne pas figer la situation dans une convention. Toutefois un texte devrait être élaboré pour fixer le cadre de fonctionnement.

Pour l'IUT du Mans, l'intégration s'est déroulée sans heurts car la collaboration était déjà forte avec le SCD (catalogue commun, politique documentaire, présence au conseil de la documentation...). Les moyens financiers attribués par l'IUT (pourcentage de la taxe d'apprentissage) ont été maintenus et les différents frais (téléphone, chauffage, papeterie, ...) restent à la charge de l'IUT. La responsable de la bibliothèque est membre du conseil de direction du SCD. Le SCD a dégagé deux postes de magasinier à temps plein pour la bibliothèque de l'IUT afin de maintenir l'ouverture au public (50 H).

La situation est différente à Laval : la bibliothèque de l'IUT participe également au catalogue mais les moyens financiers sont renégociés chaque année et tous les frais de fonctionnement (téléphone, PTT,...) sont facturés au SCD par l'IUT. Un poste de magasinier a été créé spécialement pour l'IUT au 1^{er} septembre 2001. L'assistant-ingénieur chargé de la bibliothèque était également secondé par une personne en contrat CES (jusqu'en juin 2002).

Au plan comptable, dans Nabucco, les bibliothèques sont chacune identifiée comme centre de responsabilité, au même titre que les sections de la BU.

1.3. Les réactions suite à l'intégration

Au Mans, il n'y a pas eu de réactions négatives car l'intégration a été transparente pour les enseignants et les étudiants. En effet, le budget d'acquisition est toujours géré par la responsable de la bibliothèque qui effectuait déjà les $\frac{3}{4}$ des acquisitions. Le conseil de la bibliothèque réunissant les directeurs de départements, un enseignant et deux étudiants par département a été maintenu. Les conditions de prêt sont différentes de celles de la BU, les enseignants pouvant emprunter les ouvrages à l'année et en nombre illimité (solution négociée pour permettre la récupération des bibliothèques de départements par la bibliothèque de l'IUT bien avant l'intégration).

1.4. Les perspectives

Les collections de la bibliothèque de l'IUT du Mans devraient rejoindre la BU centrale après la construction de la seconde tranche du bâtiment. Ses fonds seraient

alors fusionnés avec ceux des autres sections (comme cela a été fait pour l'IUP Charles Gide). Cette fusion nécessitera le changement de cotation (de CDU à Dewey). Le transfert ne devrait pas gêner les étudiants ni les professeurs qui fréquentent déjà la bibliothèque centrale sise de l'autre côté de la rue. Les relations avec les enseignants seront maintenues par un interlocuteur privilégié.

2. La création d'une bibliothèque d'UFR Sciences Sociales à l'Université de Rennes II – Haute Bretagne⁹

Elle est intervenue lors de la création de l'UFR Sciences Sociales qui regroupe les départements Histoire, Géographie et AES / MASS. La nouvelle bibliothèque rassemble les trois bibliothèques de département et la cartothèque dans le respect de l'identité de chacune. De ces trois ensembles, seule la bibliothèque d'AES / MASS était intégrée. Une convention d'intégration a été signée par les deux autres départements avec le SCD. Les collections des bibliothèques associées ont été jointes à celles de l'UFR pour la conversion rétrospective. Le personnel en place dans chaque bibliothèque a été maintenu lors de l'ouverture du nouvel espace de bibliothèque mais est désormais géré par le SCD sous la responsabilité de la bibliothécaire nommée spécialement pour la restructuration des bibliothèques de l'UFR Sciences Sociales. Les enseignants étaient conscients de l'archaïsme des bibliothèques et attendaient beaucoup des nouveaux locaux. Une commission a été mise en place pour le département Géographie avec 4 enseignants, le bibliothécaire et le conservateur chargés de la section. Pour le département Histoire, 4 enseignants rassemblent les demandes de leurs collègues et les transmettent à la bibliothèque universitaire ou à la bibliothèque d'UFR. Le budget de la bibliothèque a été diminué et le budget fourniture a été englobé dans celui du SCD sans ligne budgétaire spécifique.

Les différences essentielles entre les réalisations de cette BUFR et le projet de Bourges résident dans l'absence de nouveau bâtiment, le maintien du personnel en place par les composantes et la non-fusion des collections de chaque bibliothèque

⁹ Cf. PPP de Mireille CHEREUL.

de composantes. En revanche, les situations se rejoignent sur l'intégration du budget fourniture au budget du SCD et la signature de convention entre les composantes et le Service commun de documentation. La collaboration avec les enseignants peut servir de modèle pour la mise en place de commission à Bourges.

Partie 4 : Organisation de l'antenne berruyère

Cette antenne répond à une demande politique formulée au moment où les effectifs d'étudiants croissaient à Bourges. Elle participe de la création d'un centre universitaire presque complet avec le Service commun de formation continue.

1. Le budget et le personnel

Selon l'article 3 du décret 85-694 du 4 juillet 1985 modifié par le décret 91-230 du 27 mars 1991, « *les personnels et moyens correspondants [des bibliothèques et centres de documentation ayant obtenu l'intégration] sont alors affectés au service commun* ». Les sommes allouées par l'IUT et par le SCD seront donc calculées sur les bases du budget 2002 pour les années suivantes.

1.1. Budget d'acquisition

Il sera sous la responsabilité de la bibliothécaire.

INTITULES	BUDGET 2002 (€)	BUDGET 2003 (€)
Reversements droits d'inscriptions IUT	17873	16478
Reversements droits d'inscriptions UFR-Sciences	5300	4400
Budget supplémentaire du SCD	7622	
Subvention IUT	17873 ¹⁰	17873
TOTAL	48668	38751

1.2. Budget de fonctionnement

Au SCD d'Orléans, il n'existe qu'un seul budget de fonctionnement. On peut toutefois estimer ainsi celui de l'antenne de Bourges :

INTITULES	BUDGET 2002	BUDGET 2003
Achats petits matériels	835	1200
Charges de personnel	0	0

¹⁰ Pour les ouvrages uniquement avec une répartition par département

1.3. Le personnel

Concernant le personnel, il faut établir une distinction entre l'année universitaire 2002 – 2003, durant laquelle la bibliothèque universitaire n'existera pas en tant qu'unité propre, et l'année universitaire 2003 – 2004, qui sera l'année d'ouverture. Durant l'année 2002 – 2003, le personnel en poste dans chaque antenne, c'est-à-dire un poste de secrétaire administrative (SASU) et un agent technique à l'IUT, une personne en CES à l'antenne de Sciences, sera maintenu afin d'assurer le service public. Cependant, le poste de SASU à l'IUT ne sera pas attribué sur la totalité du temps à la bibliothèque, le directeur souhaitant que la personne reçoive une formation au poste qu'elle occupera à la rentrée 2003. Concernant l'équipe de la bibliothèque universitaire, elle sera composée d'une bibliothécaire, d'une bibliothécaire-adjointe spécialisée et d'une magasinière. Ces trois personnes seront chargées du travail sur les collections et de la préparation du déménagement ainsi que du suivi du chantier. Il va donc falloir composer avec des personnes de statuts différents, de formations différentes et sous l'autorité de services différents. Pour l'ouverture, prévue à la rentrée universitaire 2003, un poste supplémentaire de magasinier est prévu. Le poste de SASU à 80 % sera repris par l'IUT, alors que le SCD avait souhaité qu'elle reste à mi-temps à la bibliothèque pour prendre en charge les tâches administratives.

Tableau 3 : Récapitulatif des personnels en poste pour les bibliothèques par année universitaire

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Antenne UFR Sciences	1 CES	1 CES	
IUT	1 SASU (80 %) 1 Agent technique	1 SASU (80 % en septembre, 50 % en janvier, 0% en juin) 1 Agent technique	
SCD	1 BAS (50 % jusqu'en septembre, 100 % après)	1 Bibliothécaire 1 BAS 1 Magasinier spécialisé	1 Bibliothécaire 1 BAS 2 Magasiniers spécialisés 1 Agent technique ?

2. Le travail sur les collections¹¹

C'est un travail complet de catalogage qui doit être mené, les catalogues utilisés dans les bibliothèques d'antennes (Gibi et Works) n'offrant pas de possibilité de récupération, car ils n'intègrent pas le format MARC. Ce travail sera simplifié par la localisation dans le Système Universitaire de Documentation, l'Université d'Orléans ayant négocié la création de 2 accès auprès de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur compte-tenu du travail à effectuer.

2.1. Le catalogage

Il doit permettre de signaler tous les ouvrages dans la base bibliographique du service commun de documentation de l'université d'Orléans. Il s'agit en même temps d'un récolement.

Le catalogage - récolement des ouvrages de la bibliothèque de l'IUT a débuté dès octobre 1999. Il était à la charge d'une bibliothécaire - adjointe spécialisée (BAS) travaillant à mi-temps. Il s'est accéléré à partir de septembre 2001 avec un changement de personnel et l'arrivée d'une BAS à temps complet. Durant l'année universitaire 2001-2002, les enseignants ont été mis à contribution afin de séparer les ouvrages à pilonner, ceux à mettre en magasin et ceux à laisser en rayon. Ce travail de désherbage a également débuté pour les ouvrages de l'ISECF. Ce travail de récolement a permis de faire revenir à la bibliothèque, au moins pour identification avant d'être mis en dépôt dans les départements, plus de 600 ouvrages sur les 1 000 empruntés par les enseignants.

Il faudra effectuer un traitement similaire pour les revues et décider de la durée de conservation pour chacun des titres.

Le catalogage - récolement des ouvrages de la bibliothèque de l'UFR Sciences n'a pas encore débuté. Il s'agit essentiellement de manuels récents en plusieurs exemplaires, ce qui devrait permettre un traitement rapide. Il y a très peu de revues, la plupart des titres possédés étant morts.

¹¹ Cf. Planning page 23

2.2. La recotation

Elle est nécessaire afin de fondre les collections. Les fonds de l'IUT – ISECF sont actuellement cotés selon la classification décimale universelle, ceux de l'UFR Sciences ne sont pas cotés mais classés par disciplines.

Pour harmoniser le catalogue de l'université d'Orléans, la recotation se fera selon la classification Dewey. Un plan de cotation basé sur celui mis en place par la section Sciences de la BU d'Orléans et sur celui mis en place par l'IUT de Lannion servira pour ce travail, il a été élaboré par la bibliothécaire et la bibliothécaire-adjointe spécialisée. Si l'on se base sur les calculs effectués au SICD de Grenoble¹² concernant le choix de l'indice et son inscription sur la page de titre ainsi que la saisie dans le catalogue informatique, ce travail prendra 6 minutes par livre. Si la bibliothécaire et la BAS ne se consacrent qu'à ce travail, elles traiteront 720 livres par semaine, donc mettront 4 mois pour traiter les 10000 ouvrages.

2.3. L'équipement des ouvrages et la préparation du déménagement.

Tous les ouvrages devront être équipés d'antivols et être étiquetés avec leur nouvelle cote. Toujours selon les calculs de Grenoble, ce travail demande 10 minutes par livre. Il sera effectué par le magasinier et l'agent technique, à deux ils pourront traiter 432 ouvrages par semaines. Le travail se fera donc en 6 mois. Avant le déménagement, les ouvrages devront être reclassés selon cette nouvelle cote afin d'estimer le nombre de mètres linéaires nécessaires à chaque classe sur les rayons de la nouvelle bibliothèque.

Le bâtiment doit être livré fin avril 2002. L'ouverture est planifiée pour la rentrée 2003, c'est-à-dire le 1^{er} septembre. Le déménagement des collections doit donc intervenir vers le milieu du mois de juin, l'IUT et l'antenne de Sciences fermant leurs bâtiments aux alentours du 18 juillet.

¹² Cf. PPP de Gabrielle BILLOUD et rapport de stage de Caroline BONNAL

2.4. Planning

Tâches	Personnel	09-99 09-01	2001				2002												2003								
			09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09
IUT : Récolement, localisation dans BN-Opale, exemplarisation dans Dynix	1 BAS à mi-temps	⇒																									
IUT : Récolement, localisation dans le SUDOC, exemplarisation avec code-barres dans Dynix puis Sunrise	1 BAS + 1 bibliothécaire à partir du 15/07/2002		⇒	⇒	⇒	⇒	⇒	⇒	⇒	⇒	⇒	⇒	⇒	⇒	⇒	⇒											
UFR Sciences : Récolement, localisation dans le SUDOC, exemplarisation avec code-barres dans Sun Horizon	1 BAS + 1 bibliothécaire														⇒	⇒	⇒	⇒	⇒	⇒							
Elaboration du plan de classement	1 BAS + 1 bibliothécaire													⇒	⇒												
Recotation et inscription dans le catalogue de la nouvelle cote	1 BAS + 1 bibliothécaire																⇒	⇒	⇒	⇒							
Equiperment des ouvrages	1 magasinier + 1 agent technique																⇒	⇒	⇒	⇒	⇒	⇒					
Déménagement	Toute l'équipe																						⇒	⇒	⇒		
Ouverture	Toute l'équipe																										⇒

Le déménagement et l'ouverture dépendront du respect du planning des travaux.

3. La politique documentaire

La bibliothécaire essaiera de mettre en place des commissions scientifiques spécialisées, si possible formelles, avec les enseignants volontaires ou désignés par les départements pour ajuster la politique documentaire aux contenus des enseignements. La mise en place du plan de classement permettra de connaître le volume de documents par thème et d'orienter les acquisitions selon les grands thèmes de ce plan de classement.

3.1. Les ouvrages

La politique documentaire concernant les ouvrages sera basée sur les besoins exprimés par les enseignants avec un réajustement pour les matières ne faisant l'objet d'aucune demande du corps enseignant.

Le volume d'acquisition consacré à chaque matière tiendra compte du nombre d'étudiants concernés. Le département GEA regroupant plus du tiers des étudiants, les matières économiques représenteront également environ le tiers du volume des acquisitions.

Les achats en langue française seront privilégiés pour les étudiants de premier cycle.

3.2. Les périodiques

La bibliothécaire devra reprendre la liste de tous les abonnements en cours afin d'éviter des doublons et de les faire passer par le marché tout en essayant de conserver les avantages dus à plusieurs années d'abonnement en direct. Pour l'instant, les abonnements sont principalement financés par les départements (à l'exception de Mesures Physiques) et l'administration mais les crédits devraient être délégués à la bibliothèque universitaire dès le budget 2003. Les départements souhaitent toutefois conserver les décisions d'abonnement ou de désabonnement.

3.3. Les périodiques électroniques et les bases de données

La politique documentaire de l'antenne de Bourges concernant les périodiques électroniques sera calquée sur celle du SCD d'Orléans. Elle permet d'avoir accès entre autres à Science Direct, Wiley / Springer, IOP, ACS, Academic Press, Pascal,

Mathscinet. Il existe cependant des différences dues à l'éloignement des deux campus, certains éditeurs ne permettant l'accès à leurs données en ligne qu'au campus d'Orléans (par exemple Techniques de l'ingénieur). Chaque fois que cela est possible, l'accès aux ressources électroniques est négocié par le SCD pour tous les sites universitaires faisant partie de l'Université d'Orléans

4. Les services offerts

Ils doivent démontrer l'intérêt de la bibliothèque universitaire par rapport aux bibliothèques existantes.

4.1. Pour les étudiants

4.1.1 Les formations

Elles porteront essentiellement sur la recherche documentaire si possible en liaison avec les enseignants. Elles concerneront l'utilisation du catalogue, la recherche documentaire, l'utilisation d'Internet, l'utilisation des bases de données telles Généralis, Kompass ou Mathscinet...

4.1.2 Le Prêt Entre Bibliothèques (PEB)

L'ouverture du PEB aux étudiants, essentiellement ceux de maîtrise et de DESS ainsi que les thésards des laboratoires de recherche, par le biais du SUDOC est un des points forts à développer.

4.2. Pour les chercheurs

Un espace leur sera spécialement dédié dans le nouveau bâtiment (la salle du premier étage), espace dans lequel ils pourront pénétrer avec un accès contrôlé en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque. Cet espace reprend le projet formulé par le Directeur de l'IUT en 2000.

Les enseignants auront toujours accès au PEB. Aucun service supplémentaire n'est prévu dans l'immédiat à l'exception d'initiation à la demande aux outils mis à disposition par le SCD.

Partie 5 : Bilan

Le premier travail d'évaluation sera de veiller au respect du planning des divers travaux durant l'année universitaire 2002-2003.

La fréquentation du public sera également évaluée, notamment par le nombre d'inscrits dans la nouvelle bibliothèque par rapport aux anciennes bibliothèques. Ce travail statistique devra être reconduit au moins une fois au cours de l'année et à la rentrée suivante.

La signalétique et le guide du lecteur qui iront de pair avec le nouveau bâtiment devraient permettre aux usagers de s'orienter rapidement dans les collections, toutefois il sera intéressant de relever le nombre et la nature des questions posées à l'accueil afin d'estimer si les outils sont en adéquation avec les besoins des usagers.

En ce qui concerne les formations proposées aux étudiants, celles qui se dérouleront en lien avec les enseignants seront évaluées si possible par l'enseignant concerné par un travail comportant une partie sur la formation suivie. Pour les autres, les formateurs se mettront d'accord sur une grille d'évaluation et / ou des exercices.

Un rapport d'activité sera établi après un an de fonctionnement qui sera présenté au conseil de la documentation mais aussi au conseil d'administration de l'IUT et au responsable de l'antenne de l'UFR Sciences.

Conclusion

La fusion des collections des deux bibliothèques de l'antenne de Bourges et leur intégration au SCD d'Orléans permettent de rendre plus réel le centre universitaire de Bourges. Si elle peut provoquer des résistances et des interrogations, elle permettra de clarifier l'offre documentaire et de la rendre visible. Les usagers auront accès à toute l'offre scientifique du domaine universitaire de Turly en un seul lieu, avec une seule classification.

La recotation en Dewey avec une liste de cote validées rendra plus aisée la création d'un plan de développement des collections, d'autant que celles-ci seront clairement identifiées.

Le déménagement des collections, l'implantation nouvelle et la création de nouveaux services désarçonneront peut-être à court terme les utilisateurs mais leur donneront accès à un fonds plus important et à des outils plus performants (bases et périodiques en ligne...).

Les relations avec les autres bibliothèques de Bourges seront renforcées selon les vœux émis dans la charte. Une politique documentaire concertée pourrait être mise en place avec la bibliothèque André Alciat pour les fonds juridiques.

La bibliothèque devrait devenir un espace de vie avec la création d'un fonds de culture générale à l'exemple du fonds Lire Autrement du SCD d'Orléans.

La bibliothèque participera aux manifestations organisées par l'IUT et l'antenne scientifique de Bourges notamment avec des expositions dans le hall d'accueil.

Bibliographie

Le regroupement de bibliothèques et la recotation

BILLOUD, Gabrielle. *Regroupement des quatre bibliothèques intégrées de langues du SCD de l'Université de Strasbourg 2 : recotation des fonds en Dewey et leur aménagement dans un nouvel espace : projet professionnel personnel.* Villeurbanne : ENSSIB, 2000.

L'exemple de quatre bibliothèques déjà intégrées et dont les fonds seront fusionnés au sein d'un nouveau bâtiment.

BONNAL, Caroline. *Les lecteurs et le changement de classification à la Bibliothèque universitaire Droit-Lettres de St-Martin d'Hères : le cas de la littérature française et de langue française : rapport de Stage.* Grenoble : IUT 2, 1999.

La recotation mise en œuvre à la bibliothèque universitaire Droit-Lettres de Saint-Martin d'Hère avec des estimations de temps chiffrées.

CHEREUL, Mireille. *Création d'une bibliothèque d'UFR Sciences Sociales à partir de trois bibliothèques des départements d'AES-MASS, de Géographie et d'Histoire de l'Université de Rennes 2 Haute Bretagne : projet professionnel personnel.* Villeurbanne : IFB, 1994.

La création d'une bibliothèque à partir de 3 bibliothèques aux statuts différents et dont les fonds resteront distincts.

DESSERVETTAZ, Kari. *Politique de collection, services et publics : regroupement de bibliothèques au sein du SCD de l'Université de Toulouse 1 : le projet d'intégration physique de la BUFR de Sciences économiques à la Bibliothèque de l'Arsenal : projet professionnel personnel.* Villeurbanne : ENSSIB, 2001.

Projet d'intégration physique d'une bibliothèque avec un planning.

La construction de bibliothèque

BISBRUCK, Marie-Françoise et RENOULT, Daniel. *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation.* Paris : Cercle de la librairie, 1993.

La bible pour la construction d'une bibliothèque universitaire.

Le SCD d'Orléans et la ville de Bourges

JAMEAU, Alexandre. *Les perspectives de collaboration au sein du service commun de la documentation de l'Université d'Orléans.* Villeurbanne : ENSSIB, 1999.

JAMEAU, Alexandre. *Le Service commun de la documentation de l'Université d'Orléans : bilan et perspectives : rapport de stage.* Villeurbanne : ENSSIB, 1999.

Deux travaux présentant la situation du SCD d'Orléans et de ses bibliothèques associées.

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS. Service Technique & Immobilier. *Demande d'expertise d'une construction à l'antenne universitaire de Bourges.* 1999.

Les bases du projet de construction.

« Dossier Spécial Bourges ».IN *Le Point*, n°1540 du 22 mars 2002, p. I-XVI.

Présentation de la situation actuelle de la ville de Bourges : emploi, enseignement, culture, environnement...

Table des abréviations utilisées

AES	Administration Économique et Sociale
CUEJ	Centre Universitaire d'Études Juridiques
DEUG	Diplôme d'Études Universitaires Générales
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
ENSI ou ENSIB	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges
IMEP	Institut Municipal d'Éducation Permanente
ISECF	Institut Supérieur d'Études Comptables et Financières
IUP	Institut Universitaire Professionnel
IUT	Institut Universitaire de Technologie
MASS	Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales
SCD	Service Commun de Documentation
UFR	Unité de Formation et de Recherche

Table des annexes

ANNEXE 1 : PLANS DE SITUATION	I
ANNEXE 1-1 : L'UNIVERSITE D'ORLEANS	II
ANNEXE 1-2 : L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A BOURGES	III
ANNEXE 1-3 : LE CAMPUS DU DOMAINE DE TURLY	IV
ANNEXE 2 : TEXTES	V
ANNEXE 2-1 : L'AVENANT N° 8 AU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION 1994 – 1998	VI
ANNEXE 2-2 : LA CHARTE DES BIBLIOTHEQUES BERRUYERES	IX
ANNEXE 3 : LE NOUVEAU BATIMENT	XII
ANNEXE 3-1 : LA SALLE DE CONSULTATION	XIII
ANNEXE 3-2 : L'ESPACE CHERCHEURS ET LA SALLE DE REUNION.....	XV
ANNEXE 3-3 : LES ESPACES PROFESSIONNELS	XVI
ANNEXE 4 : EXEMPLES DE PLAN DE CLASSEMENT.....	XVIII
ANNEXE 4-1 : L'INFORMATIQUE (003 – 006)	XIX
ANNEXE 4-2 : LA CLASSE 500	XXI
ANNEXE 4-3 : LA CLASSE 600	XXIII

Annexe 1 : Plans de situation

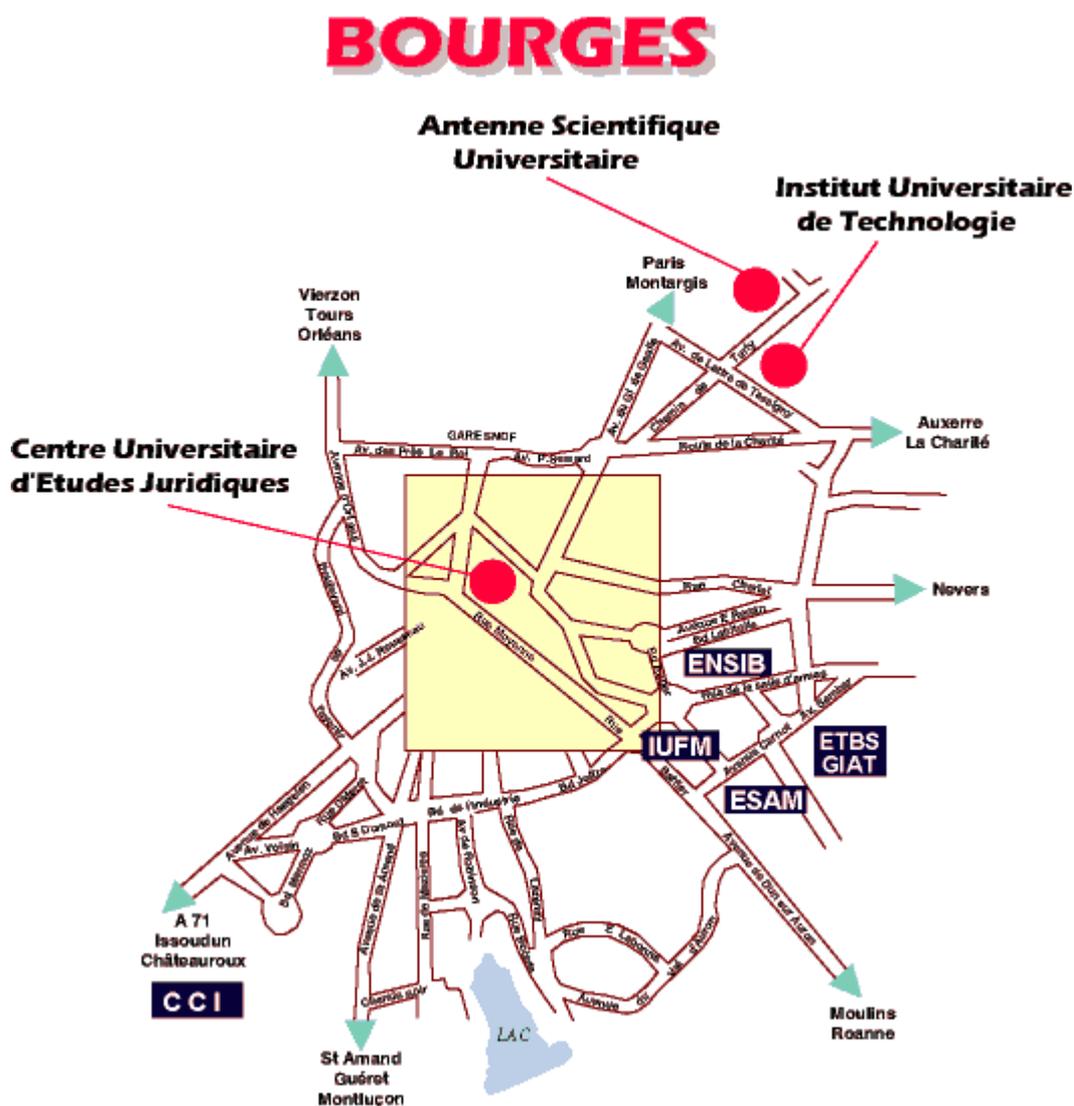
Annexe 1-1 : L'Université d'Orléans



Carte issue du site internet de l'Université d'Orléans :

<http://www.univ-orleans.fr>

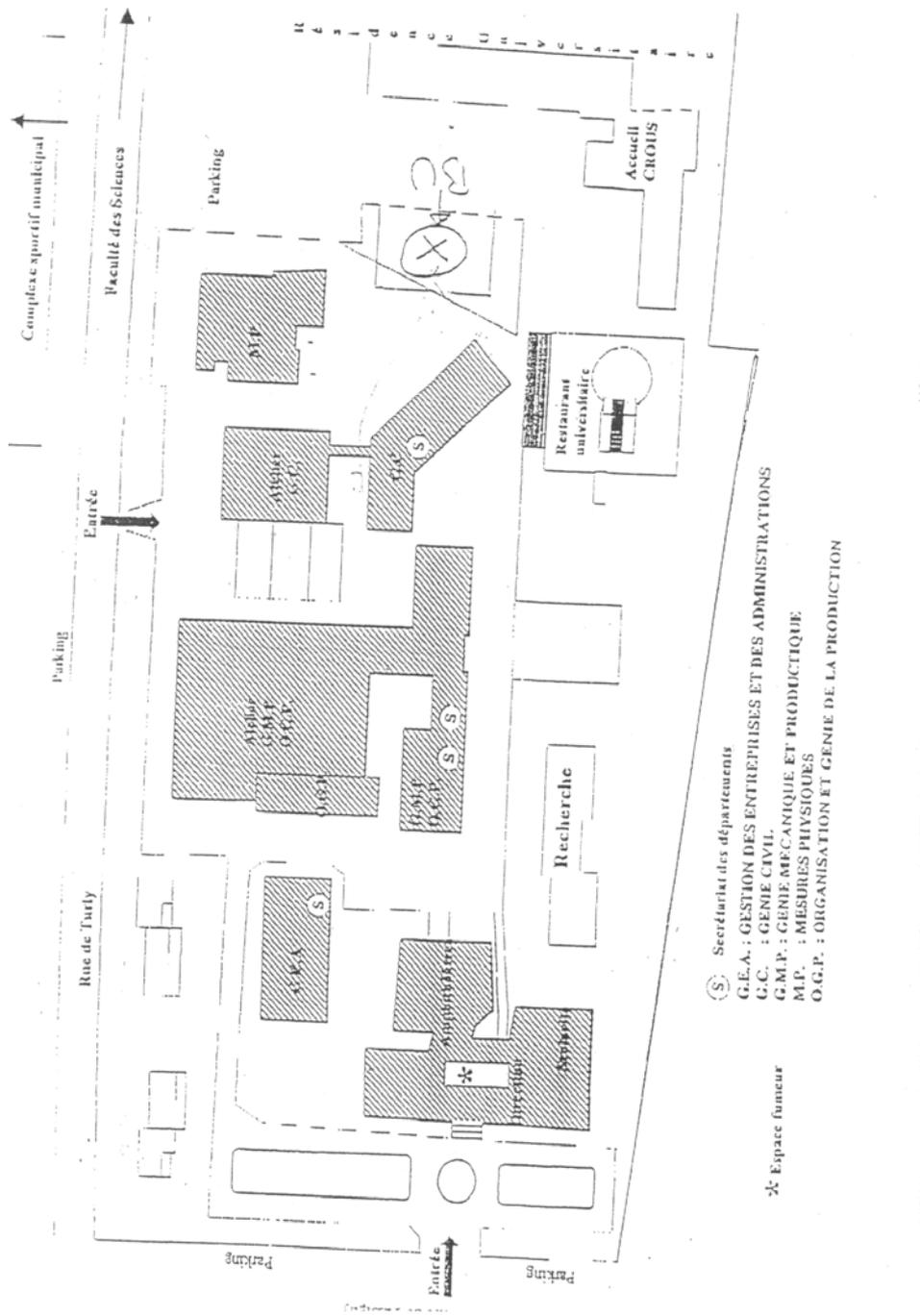
Annexe 1-2 : L'enseignement supérieur à Bourges



Carte issue du site de l'Université d'Orléans :

<http://www.univ-orleans.fr/ACCUEIL/Sites/EnvBourges.html>

Annexe 1-3 : le campus du Domaine de Turly



Plan issu de la demande d'expertise

Annexe 2 : Textes

Annexe 2-1 : l'avenant n° 8 au contrat de plan État-Région 1994 - 1998

AVENANT N° 8 AU CONTRAT DE PLAN ENTRE L'ETAT ET LA REGION CENTRE 1994-1998

Chapitre 3

Enseignement supérieur

Entre

L'Etat (Ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie) représenté par Monsieur le Préfet de la Région Centre, Patrice MAGNIER, assisté de Madame le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours, Nicole FERRIER-CAVERIVIERE,

d'une part,

et

La Région Centre représentée par son Président, Michel SAPIN,

d'autre part.

Vu le contrat de plan 1994-1998 entre l'Etat et la Région Centre signé le 16 Mai 1994 ;

Vu les avenants du 24 Avril 1996, du 21 Février 1997 et du 26 Janvier 1998 concernant l'enseignement supérieur et la recherche universitaire et modifiant les articles 20, 15 et 17, 21, 24, 25, 26-1, 26-3, 28 et 30, ainsi que le solde du schéma "université 2000" ;

Vu la délibération du Conseil Régional du Centre en date du 18 Mars 1999 ;

Considérant que des modifications sont nécessaires pour tenir compte des contraintes de réalisation, de financement et de calendrier qui se sont faites jour depuis la signature du contrat de plan.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'opération de l'U.F.R. de médecine de l'université de Tours, mentionnée à l'article 24 - 2ème alinéa est supprimée.

Article 2 :

Il est créé un article 22bis au contrat de plan pour l'U.F.R. de droit de l'université de Tours.

Cet article concerne la construction d'un bâtiment de recherche pour un montant total de 20 MF T.T.C., financés pour 14 MF par la Région et 6 MF par l'université de Tours.

L'Etat assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Article 3 :

Il est créé un article 29bis au contrat de plan relatif aux travaux d'installation de l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage à Blois.

Les financements réservés à cette opération sont les suivants :

	Phase I (MF T.T.C.)	Phase II (MF T.T.C.)	Phase III (MF T.T.C.)
Etat	8	6	7
Région	6,4	1,5	2
Département	2	1,5	2
Ville	1,7	2,2	3,2
E.N.S.N.P.	1,3	-	-
TOTAL	19,4	11,2	14,2
TOTAL OPERATION			44,8

L'Etat assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Article 4 :

Au titre de l'article 28 "antenne de Bourges" du contrat de plan, sont désormais inscrites les enveloppes financières suivantes (en Millions de Francs T.T.C.) :

- B.U. :
 - Etat : 4,75 MF
 - Région : 8,25 MF
 - Ville de Bourges : 2 MF

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville de Bourges.

- Equipements de l'U.F.R. de sciences :
 - Etat : 3 MF
 - Région : 2 MF
 - Département du Cher : 2 MF

Article 5 :

Le nouveau tableau de financement général du chapitre 3 (enseignement supérieur) du contrat de plan Etat-Région, présenté à la suite de l'article 32 est désormais le suivant :

Enseignement supérieur	Total (en MF)	Etat	Région	Autres collectivités
Solde du schéma "université 2000"	394,5	208,3	103,35	82,85
Développement universitaire	334,95	160,45	85,2	89,3
Recherche universitaire	75,8	34,5	35,3	6
E.N.S.N.P.	19,4	8	6,4	5
D.E.S.S. paysage	12	6	6	0
C.R.O.U.S.	11	11	0	0
Ecole d'architecture	60	30	15	15
TOTAL	907,65	458,25	251,25	198,15

Article 6 :

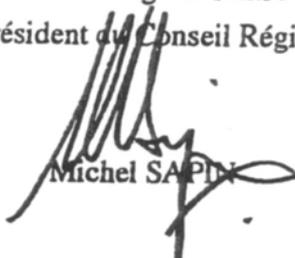
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Directeur Général des Services de la Région Centre sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent avenant.

Fait à Orléans, le ... 4 MAI 1999

Pour l'Etat
le Préfet de Région


Patrice MAGNIER

Pour la Région Centre
le Président du Conseil Régional


Michel SAPIN

Annexe 2-2 : la charte des bibliothèques berruyères



La Ville de Bourges et les établissements d'enseignement ci-après décident, par la mise en réseau des bibliothèques, d'offrir aux professeurs, chercheurs et étudiants un outil efficace pour leurs travaux et de permettre au public le plus large possible la consultation de leurs fonds d'ouvrages.

Outre la Ville de Bourges, les organismes adhérant à cette charte sont les suivants :

- **Université d'Orléans**
(Bibliothèque Universitaire, facultés de droit et de sciences,
Institut Universitaire de Technologie)
- **Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges**
- **Centre d'Enseignement Supérieur en Alternance (C.E.S.A.L.)**
- **Centre de Formation de Bourges (C.F.B.S.)**
- **Centre de Formation des Apprentis**
- **Ecole Nationale des Beaux-Arts**
- **Institut de Formation en Soins Infirmiers**

Cette décision des membres signataires permettra à tout lecteur de consulter les catalogues des bibliothèques pour localiser le document recherché en quelque lieu qu'il se trouve.

Les consultations de catalogues s'effectuent par support informatique via Internet. La mise en place de ces équipements informatiques permet d'assurer une consultation soit sur chaque site participant à cette charte, soit en tout point équipé.

La Ville de Bourges et les établissements d'enseignement garantissent le libre accès de leurs bibliothèques à tout public pour une simple consultation d'ouvrages.

Il est admis entre les membres signataires que certains types d'ouvrages ne sont pas accessibles à ce moyen de consultation (fonds spéciaux, travaux de recherche, ouvrages rares).

Les établissements d'enseignement et la Ville de Bourges s'engagent à faire connaître ce nouveau mode de consultation auprès de leur public par tout moyen, y compris sur les pages d'accueil de leurs sites Internet.

La Ville de Bourges et les établissements d'enseignement conviennent de mettre en œuvre cette charte au plus tard à l'ouverture de la Bibliothèque Universitaire. D'ici là, les établissements s'engagent à préparer, sur le plan technique, ces consultations.

Pour cela, chaque établissement s'engage à assurer l'homogénéité du format de description des documents (UNIMARC) et pourra avec profit se doter d'une passerelle norme Z3950.

Il revient à chaque établissement de régler les dépenses afférentes à l'achat, l'installation et le fonctionnement de ses équipements.

Chaque partenaire continuera à définir son propre règlement intérieur en matière de prêt d'ouvrages. Toutefois, et compte tenu des procédures déjà instaurées entre quelques bibliothèques berruyères à ce sujet, les établissements intéressés s'engagent à favoriser l'harmonisation de leurs modalités de fonctionnement et à ouvrir leurs bibliothèques à un public élargi pour mettre en place ce prêt commun.

A l'initiative de la Ville de Bourges, les différents établissements d'enseignement, représentés par les conservateurs et les responsables de bibliothèques, conviennent de se retrouver au moins une fois par an pour évoquer les difficultés rencontrées et les projets de développement.

Les participants s'engagent à favoriser, dans la mesure du possible, l'adhésion à la présente charte d'autres établissements d'enseignement détenteurs de bibliothèques.

*Fait à Bourges,
le 2 mars 2001*



Le Président de
l'Université d'Orléans

Michel MUDRY



BOURGES

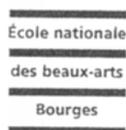
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Alain TANTON



Le Directeur de
l'E.N.S.I. de Bourges

Pierre MARCHE



La Directrice
de l'E.N.B.A.

Corinne LE NEÜN

IFSI - CRF

La Directrice de l'Institut de
Formation en Soins Infirmiers

Marie-Paule DUPONT



Le Directeur
du C.F.A.

Jacky BARAUD



La Directrice
du C.E.S.A.L.

Anne-Lucie THIZEAU

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

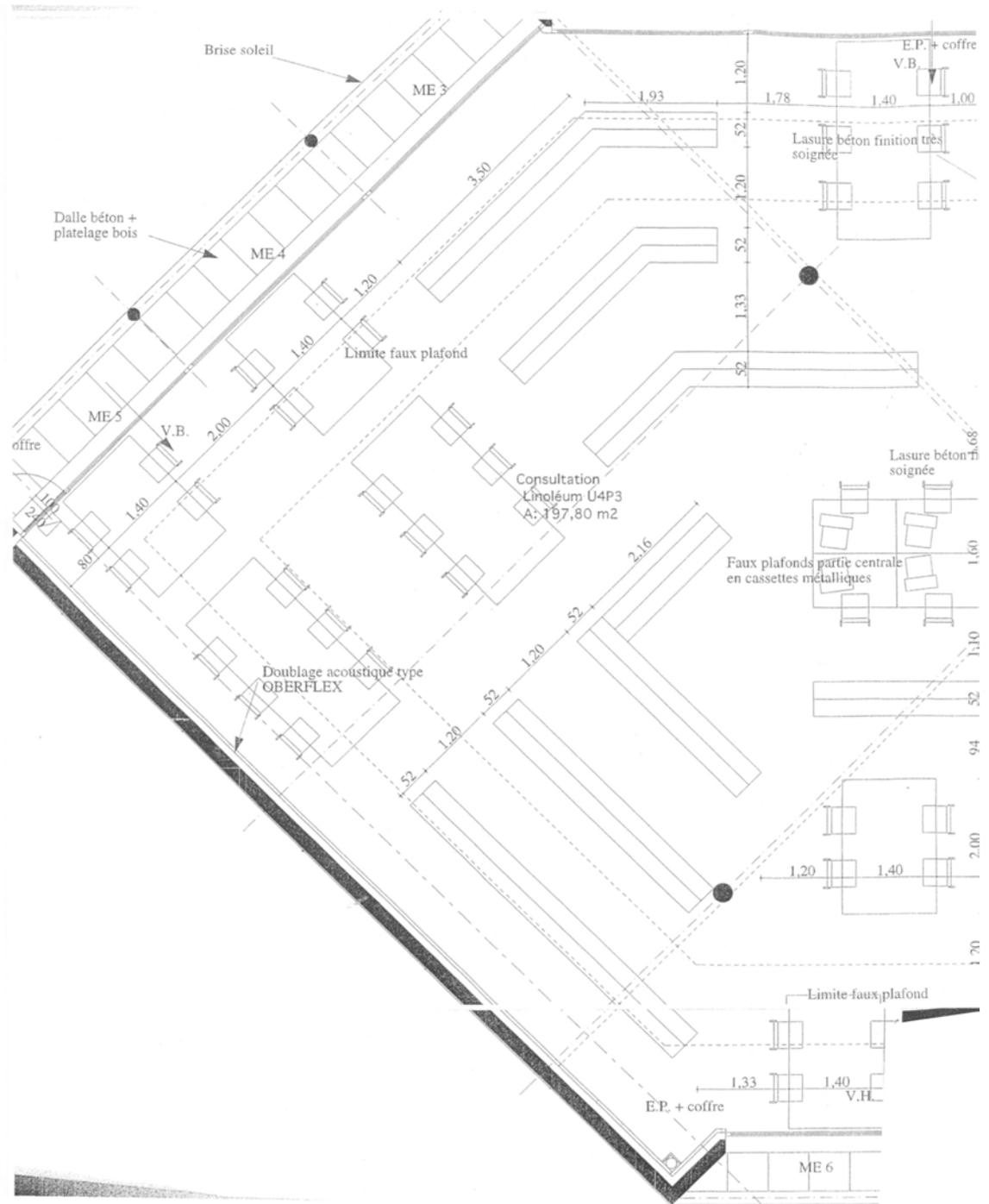


Le Directeur du
C.F.B.S. de Bourges

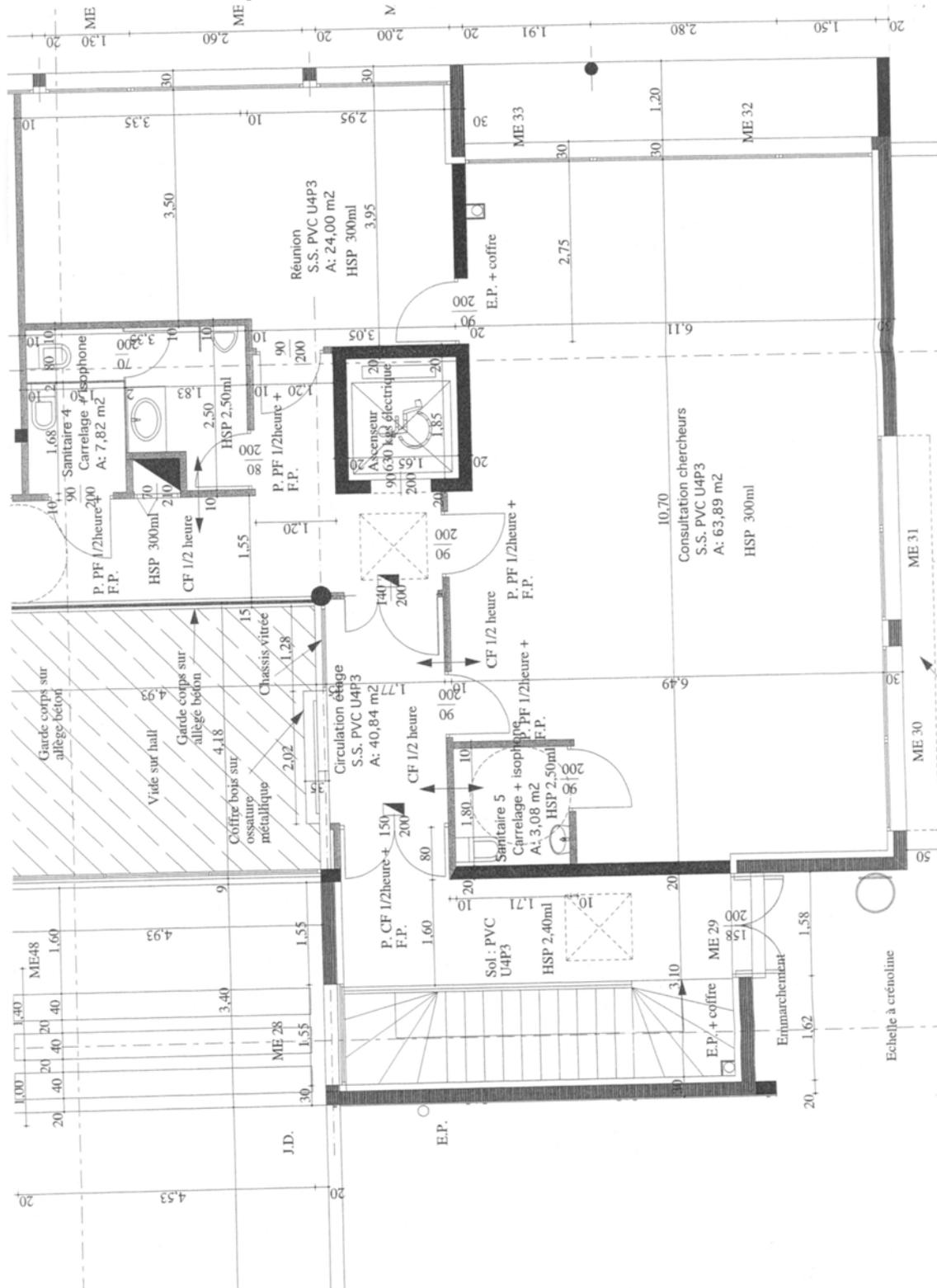
Maurice GIROUDON

Annexe 3 : Le nouveau bâtiment

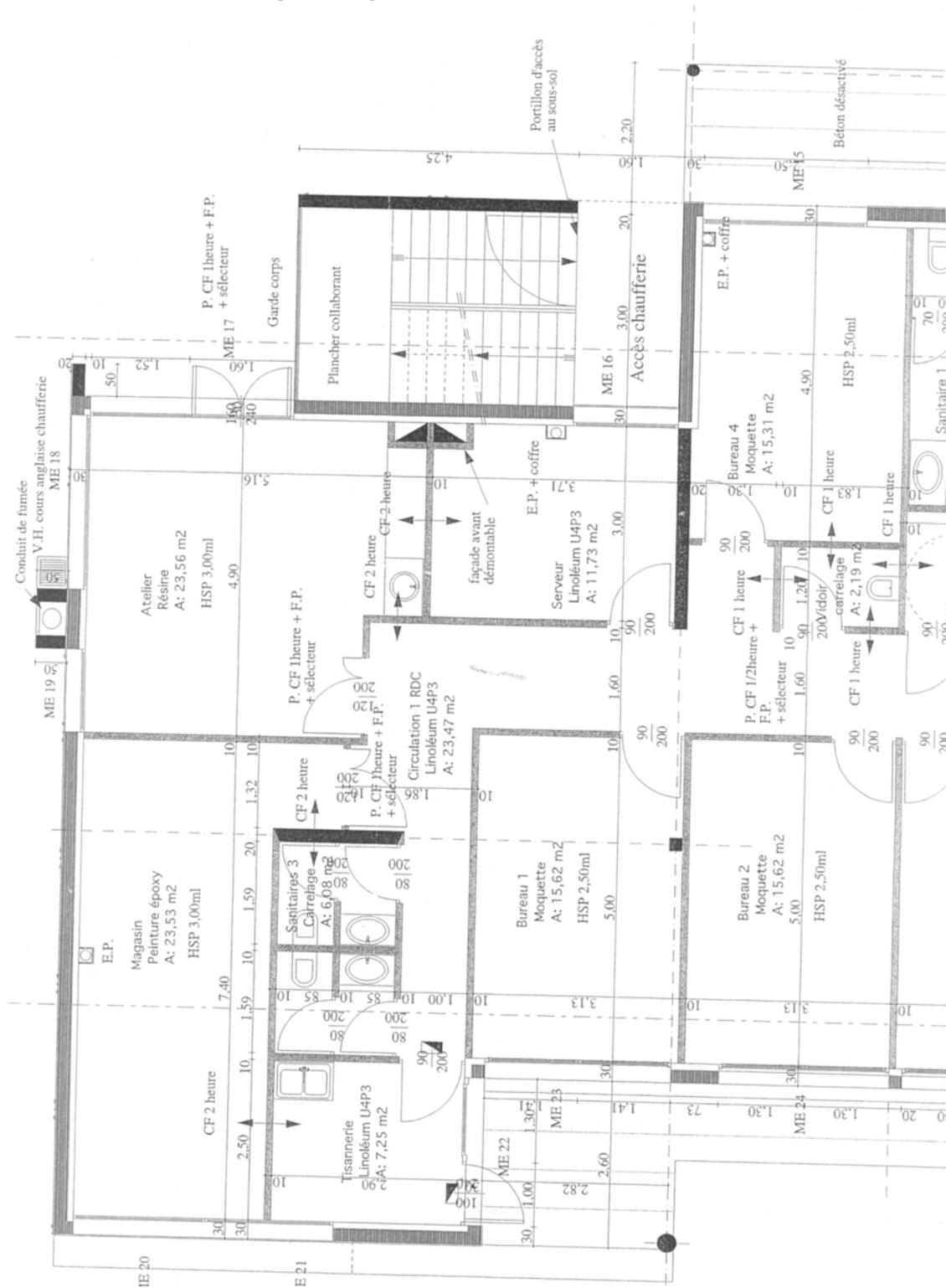
Annexe 3-1 : la salle de consultation



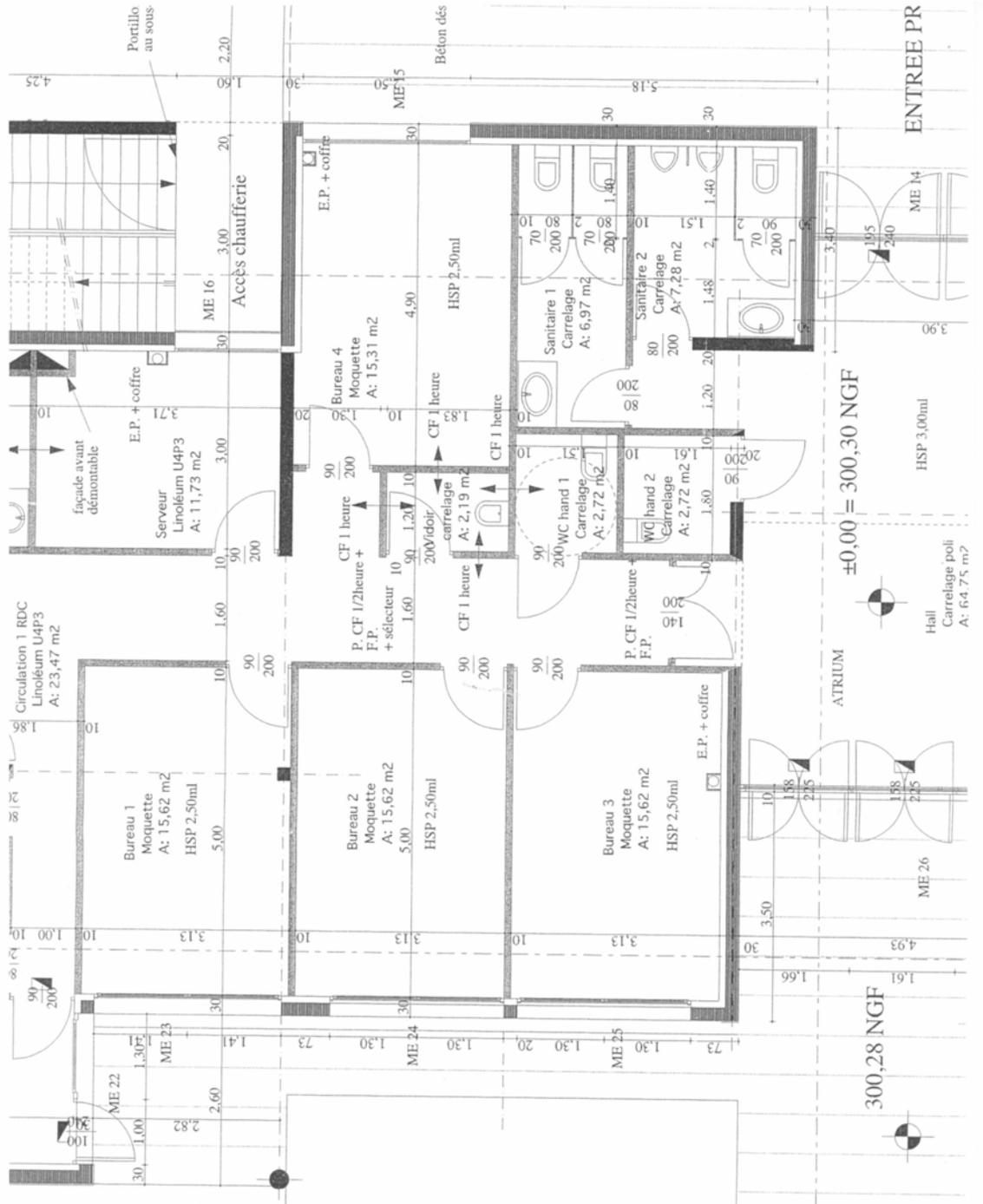
Annexe 3-2 : l'espace chercheurs et la salle de réunion



Annexe 3-3 : les espaces professionnels



→ salle de consultation



→ salle de consultation

Annexe 4 : Exemples de plan de classement

Annexe 4-1 : L'informatique (003 – 006)

003 Systèmes, recherche opérationnelle	
003.3	Simulation informatique
004 Traitement des données. Informatique	
004.015	Principes mathématiques
004.028	Dépannage, maintenance des PC
004.03	Dictionnaires d'Informatique
004.071	Manuels d'Informatique
004.076	Exercices corrigés
004.09	Histoire de l'Informatique
004.1 Ouvrages généraux par types d'ordinateurs	
004.16	Micro-ordinateurs, micro-processeurs
004.165	Micro-ordinateurs, micro-processeurs particuliers (PC, MAC...)
004.2	Architecture de l'ordinateur
004.3	Modes de traitement
004.33	Traitement en temps réel
004.35	Traitement en parallèle
004.36	Traitement réparti (systèmes client/serveur)
004.5	Stockage des données. Mémoires
004.56	Mémoire externe (cédéroms)
004.6	Interfaces et communication
004.62	Protocoles d'interfaçage et de communication (TCP/IP...)
004.64	Périphériques (modems...)
004.65	Réseaux d'ordinateurs
004.678	Internet, création de sites Web
004.68	Réseaux locaux
004.69	Courrier électronique
004.7	Périphériques (moniteurs, imprimantes)
005 Programmation, programmes, organisation des données, logiciel	
005.1	Programmation, algorithmique
005.11	Techniques de programmation (programmation orientée objet...)
005.12	Analyse et conception des systèmes de logiciel
005.13	Langages de programmation
005.131	Logique symbolique (mathématique)
005.133 langages spécifiques	
005.133 C	Langage C
005.133 C++	Langage C++
005.133 CAML	Langage Caml
005.133 COBO	Langage COBOL
005.133 FORT	Langage FORTRAN
005.133 HTML	Langage HTML
005.133 JAVA	Langage JAVA
005.133 PASC	Langage PASCAL
005.133 PERL	Langage PERL
005.133 PROL	Langage PROLOG
005.133 PYTH	Langage PYTHON
005.133 QUIC	Langage QUICKBASIC
005.133 SC++	Langage SC++
005.133 SCHE	Langage SCHEME
005.133 SQL	Langage SQL
005.133 UML	Langage UML
005.133 VBSC	Langage VBSC
005.3 Programmes (logiciels...)	
005.369 ACCE	Logiciel ACCESS
005.369 CLAR	Logiciel CLARIS
005.369 CORE	Logiciel CORELDRAW
005.369 DREA	Logiciel DREAMWEAVER
005.369 EXCE	Logiciel EXCEL
005.369 INTE	Logiciel INTERNET EXPLORER

005.369 LATE	Logiciel LATEX
005.369 MATH	Logiciel MATHEMATICA
005.369 NET	Logiciel NETSCAPE
005.369 OFFI	Logiciel MICROSOFT OFFICE
005.369 PHOT	Logiciel PHOTOSHOP
005.369 PUBL	Logiciel PUBLISHER
005.369 QUAR	Logiciel QUARK XPRESS
005.369 QT	Logiciel QT
005.369 VISU	Logiciel VISUALBASIC
005.369 WORD	Logiciel WORD
005.4 programmation et programmes système	
005.43	Systèmes d'exploitation
005.432 BIOS	Système BIOS
005.432 DOS	Système MS-DOS
005.432 LINU	Système LINUX
005.432 NETW	Système NETWARE
005.432 OS/2	Système OS/2
005.432 UNIX	Système UNIX
005.432 WIND	Système WINDOWS
005.437	Interfaces d'utilisateurs
005.45	Traducteurs de langage de programmation
005.453	Compilateurs
005.7	Organisation des données
005.71	Transmission des données
005.74	Fichiers et de bases de données
005.746	Compression des données
005.75	Catégories de fichiers et de bases de données
005.756	Bases de données relationnelles
005.756 ORAC	Base de données ORACLE
005.8 Sécurité des données et protection contre le piratage informatique	
005.84	Virus informatiques
006 Méthodes informatiques spéciales	
006.3	Intelligence artificielle
006.33	Systèmes experts
006.37	Vision par ordinateur
006.4	Reconnaissance de formes
006.5	Synthèse des sons par ordinateur
006.6	Infographie
006.66	Programmation graphique
006.7	Systèmes multimédias

Annexe 4-2 : La classe 500

Cote	Libellé	Contenu
500	Sciences : généralités	Tout ce qui est trop général pour être classé ailleurs
503	Sciences et techniques : dictionnaires et encyclopédies	
509	Histoire des sciences et techniques	
510	Mathématiques	
510	Mathématiques : généralités	
510.3	Mathématiques : dictionnaires et encyclopédies	
510.71	Mathématiques : manuels et exercices corrigés	
510.9	Histoire des mathématiques	
511.3	Logique mathématique	algèbre des ensembles, algèbre de Boole, opérateurs logiques, théorie des ensembles ...
511.5	Théorie des graphes	
511.8	Modèles mathématiques	Algorithmes
512	Algèbre : généralités	
512.071	Algèbre : manuels et exercices corrigés	
513	Arithmétiques	opérations, système de numération
514	Topologie	Fractales
515	Analyse : généralités	
515.071	Analyse : manuels et exercices corrigés	
515.2	Analyse : suites, séries, analyse de Fourier, équations et fonctions	
515.3	Analyse : calcul différentiel et équations différentielles	
515.5	Analyse : calcul intégral et équations intégrales	
515.6	Analyse : autres méthodes analytiques	analyse vectorielle, calcul des variations
515.7	Analyse fonctionnelle	transformations de Fourier, Laplace, calcul opérationnel
515.8	Analyse : fonctions de variables réelles	
515.9	Analyse : fonctions de variables complexes	
516	Géométrie : généralités	
516.071	Géométrie : manuels et exercices corrigés	
519	Probabilités et statistiques : généralités	Maths. Financières ?
519.071	Probabilités et statistiques : manuels et exercices corrigés	
519.2	Probabilités	
519.3	Théorie des jeux	
519.4	Analyse numérique appliquée	
519.5	Statistique mathématique	
519.7	Programmation	
520	Astronomie	
530	Physique	
530	Physique : généralités	
530.03	Physique : dictionnaires et encyclopédies	
530.071	Physique : manuels et exercices corrigés	
530.09	Physique : Histoire de la physique	
530.1	Théorie et physique mathématique	relativité, théorie quantique
530.4	Etats de la matière	Solide, liquide, gaz, plasmas
530.8	Unités de mesure	
531	Mécanique des solides	
532	Mécanique des fluides	Hydraulique
533	Mécanique des gaz	Le vide
534	Sons et vibrations	propagation, caractérisation
535	Optique	infrarouge, ultraviolet
536	Chaleur, thermodynamique, transferts thermiques	
537	Electricité, électronique	
538	Magnétisme	

539	Physique moderne	structure de la matière, rayonnement, radioactivité
540	Chimie	
540	Chimie : généralités	
540.3	Chimie : dictionnaires et encyclopédies	
540.71	Chimie : manuels et exercices corrigés	
540.9	Histoire de la chimie	
541	Chimie générale	
546	Chimie minérale	eau, chimie des métaux
547	Chimie organique	hydrocarbures, alcools
548	Cristallographie	
549	Minéralogie	occurrence, description, classification, identification des métaux naturels
550	Sciences de la terre	
550.3	Sciences de la terre : dictionnaires et encyclopédies	
550.71	Sciences de la terre : manuels et exercices corrigés	
550.9	Histoire des sciences de la terre	
551	Géologie, hydrologie, météorologie	
552	Pétrologie	Etude des pierres
553	Géologie économique	étude quantitative de la présence et de la répartition des matières géologiques
570	Sciences de la vie	
570	Sciences de la vie : généralités	
570.3	Sciences de la vie : dictionnaires et encyclopédies	
570.71	Sciences de la vie : manuels et exercices corrigés	
570.9	Histoire des sciences de la vie	
577	Ecologie	
580	Botanique	
590	Zoologie	

Annexe 4-3 : La classe 600

Cote	Libellé	Contenu
600	Techniques et sciences appliquées	généralités
603	Dictionnaires des techniques et sciences appliquées	
604	Dessin industriel	
607.1	Manuels et exercices corrigés de techniques et sciences appliquées	
609	Histoire des techniques	
610	Sciences médicales	médecine, physiologie
620	Sciences de l'ingénieur	
620	Généralités sur l'ingénierie	
620.003	Dictionnaires d'ingénierie	
620.007 1	Manuels et exercices corrigés d'ingénierie	
620.009	Histoire de l'ingénierie et des inventions	
620.1	Mécanique appliquée	
620.11	Matériaux (propriétés, angle général)	
620.2	Sons et vibrations, acoustique appliquée	lutte contre le bruit, bruit
620.3	Vibrations mécaniques	
620.4	Télécommandes	
620.8	Ergonomie et techniques de sécurité du travail	
621	Physique appliquée (généralités)	
621.1	Technique de la vapeur	turbines, chaudières, production et distribution
621.2	Technique de l'énergie hydraulique	moulins à eau, pompes et accumulateurs, transmissions, béliers
621.3	Electrotechnique (généralités)	
621.31	Production, transformation, accumulation, transport de l'énergie électrique	
621.32	Eclairage	
621.36	Optique appliquée	lasers, infrarouges, ultraviolets, fibres optiques, photographie
621.37	Mesures électriques et appareils de mesures	voltmètres, ampèremètres
621.38	Electroniques et technologie des communications	radio, radar, téléphonie, micro-ondes, graveurs, magnétophones, chaîne Hi-Fi, composants (transistors...)
621.4	Thermique et moteurs	moteurs diesel, à explosion, à réaction, électrique, énergie solaire, génie nucléaire
621.5	Technique pneumatique, du vide, des basses températures	
621.8	Construction de machines	arbres, engrenages
621.9	Machines outils	tours, fraiseuses, outils à limer
624	Génie civil (généralités)	
624.03	Dictionnaires de génie civil	
624.071	Manuels et exercices corrigés de génie civil	
624.1	Technique de la construction et construction souterraines (généralités)	
624.15	Mécanique des sols, géotechnique, fondations	
624.19	Constructions souterraines	
624.2	Construction des ponts	
625	Technologie des chemins de fer et des routes	routes, autoroutes
627	Technologie hydraulique	voies navigables, ports, barrages, maîtrise des inondations
628	Génie urbain et techniques de protection de l'environnement	égouts, forages, déchets, lutte contre la pollution, service public d'éclairage, lutte contre les animaux nuisibles
629	Autres branches de l'industrie (généralités)	

629.1	Génie aérospatial	avions, ballons, aéroports
629.2	Véhicules motorisés terrestres et cycles (angle technique)	catégories de véhicules, conception, châssis, moteurs, carrosseries, accessoires, essais, conduite, entretien, réparations
629.8	Technique de la commande automatique (hors télécommande)	robotique
650	Gestion de l'entreprise (généralités)	
651	Services de bureau	communication orale et écrite, notes de service
657	Comptabilité (généralités)	plan comptable
657.2	Ecritures comptables	
657.3	Rapports financiers	
657.4	Comptabilité analytique, comptabilité fiduciaire, comptabilité fiscale	audits, impôts
657.6	Comptabilité publique	
657.7	Comptabilité des opérations financières particulières des entreprises	actif à court terme, actif immobilisé, passif exigible à court terme et à long terme, comptabilité du capital
658	Gestion générale	
658.1	Organisation et finances	création d'entreprise, gestion financière, gestion juridique, réorganisation des entreprises, organisation des entreprises internationales, contrôle de gestion
658.3	Gestion du personnel	salaires, appointements, santé, sécurité, bien-être
658.4	Gestion de l'organisation	négociation, gestion des conflits, prise de décision, planification
658.401	Gestion et contrôle de la qualité	
658.404	Gestion de projet	
658.5	Gestion de la production et logistique	<i>sauf contrôle qualité des produits 658.401</i>
658.7	Gestion du matériel	stocks, distribution, fournisseurs
658.8	Marketing	marques
659	Publicité et relations publiques	
660	Génie chimique	
660	Génie chimique	technologie des explosifs, produits chimiques industriels, aliments
669	Métallurgie	ce qui rend utilisable pour la fabrication : sidérurgie, métallographie
670	Fabrication industrielle	les produits finis
671.2	Fonderie	
690	Bâtiments (généralités)	
691	Matériaux de construction	<i>sauf béton 691.3</i>
691.3	Béton	
692	Techniques de construction	plans, dessins, spécifications de construction, devis et estimation de la main d'œuvre, des délais, des matériaux
694	Charpenterie, menuiserie	
697	Chauffage, ventilation, climatisation	
698	Finitions	